

AFFAIRE N° 15 - Approbation d'une dépense de 3.375 frs. pour frais de cession d'un poste téléphonique au Brûlé (ancien/Esparon Yves).

M. le Maire donne lecture du rapport :

" Mesdames et Messieurs,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir approuver la dépense relative aux frais de cession du poste téléphonique N°0-60 au Brûlé.

Cette dépense dont le montant s'élève à 3.375 frs. sera imputée sur les crédits du chapitre 664 du budget primitif 1965.

Je mets la question aux voix ./."

Approuvé  
M. Denis, le 5  
juillet 1965  
P. le Préfet  
Secrét. Géol. par les A.E.  
Signé: Chevance

Adopté à l'unanimité.